

## OFFRE DE STAGE CHARGÉ(E) DE MISSION « RIVIÈRES SAUVAGES »

### SUJET : ÉVALUATION DU POTENTIEL DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT À LA LABELLISATION « RIVIÈRES SAUVAGES »

#### LE SYNDICAT MIXTE GRAND SITE DES GORGES DU TARN, DE LA JONTE ET DES CAUSSES

Le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2012, reprenant les missions d'un Sivom créé en 1982. Il s'étend sur 12 communes en Lozère et 3 en Aveyron. Au 1<sup>er</sup> avril 2018, le périmètre du syndicat sera étendu à l'échelle du bassin versant Tarn-amont (32 communes en Aveyron, 6 dans le Gard et 21 en Lozère) pour mettre en œuvre la compétence « gemapi »<sup>1</sup>, animer le SAGE<sup>2</sup> et le contrat de rivière Tarn-amont.

En 2018, l'équipe du syndicat se composera de 4 agents : un technicien de rivière, deux chargées de mission « eau » animant le SAGE et le contrat de rivière, et une chargée de gestion administrative et financière. L'ensemble des agents est directement placé sous l'autorité du président du syndicat mixte.

#### LE BASSIN VERSANT TARN-AMONT

Le bassin versant du Tarn-amont est situé à l'extrême est du district hydrographique Adour-Garonne et dépend de l'agence de l'eau du même nom. Il s'étend sur 2 627 km<sup>2</sup> des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse à l'aval de Millau.

Les cours d'eau du bassin du Tarn-amont possèdent un patrimoine naturel exceptionnel, qui participe au bon fonctionnement des rivières et à l'attrait touristique du territoire. Ce patrimoine est largement reconnu par divers titres et classements : patrimoine mondial de l'Unesco, Parc national des Cévennes, Parc naturel régional des Grands causses, sites Natura 2000, sites classés...

*En savoir plus sur [www.tarn-amont.fr](http://www.tarn-amont.fr)*

#### LE LABEL « RIVIÈRES SAUVAGES »

Ce label constitue un outil au service des gestionnaires des milieux aquatiques permettant d'améliorer la protection et la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement écologique. Il intègre, entre autres, les notions de qualité de l'état de préservation de l'écosystème, de reconnaissance des acteurs locaux pour la gestion exemplaire de la rivière et de valorisation de territoires d'exception.

#### LE DESCRIPTIF DU STAGE

Le syndicat souhaite approfondir les connaissances sur certains cours d'eau du territoire potentiellement labellissables et poursuivre le recensement de territoires éligibles.

Le stagiaire aura pour objectif d'étudier la possibilité d'engager, dans la démarche de labellisation « Rivières sauvages », un ou plusieurs cours d'eau ou tronçon de cours d'eau emblématiques, préservés et hautement patrimoniaux du Tarn-amont qui ont subi peu voire aucune altération liée aux diverses activités humaines. Le stagiaire travaillera en priorité sur les cours d'eau déjà identifiés comme le haut-Tarn, la Jonte et la Dourbie.

En parallèle, le Département de la Lozère réalisera en 2018 une étude de faisabilité de la labellisation « site rivières sauvages » des cours d'eau lozériens sur l'ensemble du département de la Lozère. Le stage s'inscrit en complément de cette étude sur le territoire du bassin versant Tarn-amont.

<sup>1</sup> Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

<sup>2</sup> Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Le stagiaire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du syndicat mixte. Il sera amené à rencontrer les partenaires (élus, usagers des milieux aquatiques, services de l'État, des Départements, etc.) et à réaliser des investigations sur le terrain.

#### LES MISSIONS QUI VOUS SERONT CONFÉES :

- Recensement de territoires éligibles et pré-analyse avec le référentiel de labellisation « Rivières sauvages », recueil de données ;
- Diagnostics de cours d'eau labellisables :
  - visites de terrain,
  - analyse de données,
  - échanges avec les acteurs du territoire (élus, associations de pêche, Départements, Agence de l'eau Adour-Garonne,...) ;
  - propositions sur la faisabilité et les priorités de labellisation en fonction de l'analyse des données et des retours des partenaires et des élus.
- Participation au fonctionnement général du syndicat.

#### LE NIVEAU D'ÉTUDE REQUIS

Master II sur les milieux aquatiques, la ressource en eau, l'environnement (bac +5).

#### LE PROFIL RECHERCHÉ

##### **Compétences requises**

- Connaissances souhaitées du fonctionnement des collectivités territoriales
- Connaissances en hydromorphologie
- Connaissance en SIG (QGIS) et des logiciels de bureautique
- Bonnes capacités orales et rédactionnelles
- Expériences de terrain souhaitées
- Permis B et véhicule indispensables

##### **Savoir-être**

- Autonomie, rigueur
- Sens de l'organisation, adaptabilité, rapidité d'exécution et esprit de synthèse
- Sens de la communication
- Goût prononcé pour le terrain

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Structure : Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Lieu de stage : Sainte-Énimie, 48210 Gorges-du-Tarn-Causses

Période et durée du stage : selon calendrier universitaire, si possible à compter du 1<sup>er</sup> mars – 6 mois

Rémunération : indemnités de stage

#### LE STAGE VOUS INTÉRESSE

Pour toute question relative au contenu du stage, vous pouvez contacter Stéphanie Braud ([contrat-tarn-amont@orange.fr](mailto:contrat-tarn-amont@orange.fr)) au 04 66 48 47 95.

Les candidatures (CV + lettre de motivation + période de stage) sont à adresser avant le 29 janvier 2018 à

**M. Jean-Luc Aigouy, Président du Syndicat mixte du Grand Site  
des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses**

par courrier électronique à [contrat-tarn-amont@orange.fr](mailto:contrat-tarn-amont@orange.fr)